

PROPOSITION DE PROJET

1. Titre du projet : Renforcement des systèmes de surveillance syndromique afin d'aider les collectivités nord-américaines à s'adapter aux épisodes de chaleur extrême (Phase II)

2. Budget biennal : 600 000 \$CAN

3. Bref énoncé du besoin défini (incluant la situation actuelle), de l'objectif du projet et des résultats visés (d'ici juin 2019) :
 Les prévisions climatiques indiquent que les épisodes de chaleur extrême (ECE) vont gagner en fréquence et en gravité au cours des prochaines années en Amérique du Nord. Ces événements causent déjà un grand nombre de décès et de maladies, surtout parmi les populations vulnérables, et vont continuer à amplifier les risques pour la salubrité de l'environnement. Seuls quelques organismes responsables de la santé utilisent des données en temps réel sur la santé pour se préparer adéquatement et réagir aux ECE. Ce projet vise à combler cette lacune en aidant les nouvelles collectivités à risque d'Amérique du Nord à mettre en place des systèmes de surveillance syndromique en vue de surveiller les effets de la chaleur sur la santé, et en élaborant des outils fondés sur des données probantes pour désigner les populations les plus vulnérables, faire de la prévention auprès d'elles et les traiter. Cette deuxième phase du projet s'appuiera sur les résultats positifs produits par la phase I (établissement de systèmes de surveillance syndromique en temps réel dans trois collectivités pilotes et élaboration d'un document d'orientation consacré à l'utilisation de systèmes de surveillance syndromique de la chaleur) et renforcera la collaboration existante entre les organismes de santé et les agences de l'environnement.

4. Choisissez la(les) priorité(s) stratégique(s) associée(s) au projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires
<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input type="checkbox"/> Croissance verte <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input type="checkbox"/> Commerce et environnement (p. ex., environnement et innovations; mouvement des biens et services écologiques) <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de méthane <input type="checkbox"/> Réduction et récupération des déchets alimentaires <input type="checkbox"/> Inventaire des émissions de carbone noir <input type="checkbox"/> Espèces et écosystèmes prioritaires (p. ex., espèces exotiques envahissantes transfrontalières) <input type="checkbox"/> Santé des océans (p. ex., déchets marins; acidification des océans; aires marines protégées) <input checked="" type="checkbox"/> Systèmes de surveillance syndromique <input type="checkbox"/> Zones de contrôle des émissions (ZCE) au Mexique <input type="checkbox"/> Études de cas sur les CET

5. Expliquez de quelle façon le projet peut avoir plus d'impact à l'échelle trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Les risques pour la santé publique associés aux ECE constituent un problème transfrontalier, mais la capacité à se préparer à ces événements, à les prévenir et à y réagir varie selon les organismes de santé. Ce projet de la CCE est unique de par sa portée, car il favorise l'échange d'information, d'expertise et de ressources entre les trois pays, en vue de multiplier les efforts des organismes de santé publique visant à gérer l'impact des ECE, en protégeant les populations particulièrement vulnérables d'Amérique du Nord. La collaboration entre organismes de santé et agences de l'environnement d'Amérique du Nord permettrait de mieux utiliser les données sur la météo/le climat et de mieux les intégrer aux systèmes de surveillance syndromique, et d'obtenir des gains d'efficacité et des résultats plus positifs au chapitre de la santé et de l'environnement. L'extension de la surveillance syndromique à d'autres collectivités va s'appuyer sur les efforts déjà entrepris par les autorités de santé publique, et maximiser les avantages issus des leçons apprises durant la phase I du projet. Elle permettra aussi de distribuer le document d'orientation sur les systèmes de surveillance syndromique et de continuer à en promouvoir l'utilisation.

6. Décrivez de quelle façon le projet pourrait exploiter ou promouvoir le lien entre les écosystèmes, la création d'emplois, les impacts selon le sexe et la création de revenus :

La chaleur extrême peut avoir des effets débilissants sur la santé, allant des maladies qui nécessitent une hospitalisation aux décès, en particulier parmi les populations vulnérables. Ces effets néfastes ont d'importantes répercussions économiques, dont l'absentéisme à l'école et au travail, la perte d'emploi et la baisse des revenus familiaux causée par l'hospitalisation ou le décès d'un membre de la famille. La réaction au stress causé par la chaleur dépend également du sexe de la personne. Les systèmes de surveillance syndromique peuvent détecter le risque associé à la chaleur extrême assez tôt pour protéger la vie et le mode de subsistance des personnes vulnérables. Ils peuvent également constituer une précieuse source d'information lors d'analyses visant à évaluer les impacts de la chaleur sur les femmes et les hommes, tout en tenant compte de leur situation socioéconomique et professionnelle.

7. Énumérez les objectifs à viser et les activités à entreprendre pour obtenir des résultats mesurables :

Objectifs (doivent être SMART¹)	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs (d'ici le 30 juin 2019)	Résultats mesurables
D'ici le 30 juin 2019, on mettra en place des systèmes de surveillance syndromique de la chaleur ou on les améliorera dans d'autres régions/collectivités d'Amérique du Nord.	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner les nouvelles collectivités et/ou régions à risque en Amérique du Nord. - Élaborer, concevoir et mettre en place des systèmes de surveillance syndromique de la chaleur en temps réel, en s'inspirant des leçons apprises durant la phase I. 	Les systèmes de surveillance syndromique de la chaleur en temps réel sont utilisés par d'autres régions/collectivités d'Amérique du Nord à l'appui des interventions durant les ECE.

¹ SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.

<p>D'ici le 30 juin 2019, on élaborera un cadre d'évaluation du rendement des systèmes de surveillance syndromique, qui inclura les systèmes pilotes créés durant la phase I du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un modèle de cadre d'évaluation des systèmes de surveillance syndromique. - Recueillir, mesurer et analyser les données pertinentes sur la santé et les populations dans les collectivités pilotes. - Recueillir de l'information auprès des utilisateurs des systèmes et l'analyser. 	<p>Il existe un cadre d'évaluation pour les autorités de santé publique.</p> <p>Les collectivités pilotes (phase I) ont évalué leurs systèmes de surveillance syndromique à l'aide du cadre d'évaluation.</p>
<p>D'ici le 30 juin 2019, on élaborera un cours de formation interactive en ligne sur les systèmes de surveillance syndromique, destiné aux professionnels de la santé et aux cliniciens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer le contenu du cours en ligne. - Concevoir la structure du cours en ligne. - Confier le cours en ligne à un tiers (p. ex., une université ou une ONG). - Promouvoir le cours en ligne auprès des spécialistes de la santé publique (p. ex., envois de courriels dans les réseaux de santé fédéraux, sur les médias sociaux, lors de conférences, etc.). 	<p>Les professionnels de la santé publique et les cliniciens d'Amérique du Nord ont accès à un cours de formation en ligne consacré aux systèmes de surveillance syndromique de la chaleur.</p>

8. Décrivez la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet poursuit et intensifie les efforts déployés durant la phase I – un examen de la documentation portant sur l'utilisation des systèmes de surveillance syndromique avait révélé la nécessité de créer un système de surveillance syndromique de la chaleur en temps réel ou d'adapter les systèmes existants afin qu'ils détectent adéquatement les cas de maladie et de décès liés à la chaleur. Les résultats produits par ce projet combleront cette lacune et viendront compléter les travaux entrepris par les autorités sanitaires nord-américaines, et par d'autres organisations nationales et internationales comme le *Council for State and Territorial Epidemiologists* (CSTE, Conseil des épidémiologistes des États et des territoires) et l'*International Society for Disease Surveillance* (ISDS, Société internationale pour la surveillance des maladies). Le projet complète les activités du Groupe de travail nord-américain sur les changements climatiques et la santé humaine, créé en vertu d'une entente entre Santé Canada, les *US Centers for Disease Control and Prevention* (centres pour le contrôle et la prévention des maladies) et la *Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios* (Cofepris, Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires).

9. Décrivez les possibilités d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET), le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Le projet visera une collaboration avec les autorités sanitaires autochtones ou celles qui servent les collectivités autochtones, afin d'établir un système de surveillance syndromique pilote ou d'améliorer un système de surveillance syndromique existant. Cela créera la possibilité d'inclure les CET dans l'adaptation des messages sur les risques pour la santé imputables à la chaleur et de mieux sensibiliser les populations autochtones, en tenant compte de leur connaissance locale à propos du climat et de la culture.

10. Décrivez les possibilités de faire participer les jeunes, le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Durant la phase I du projet, des étudiants en sciences de la santé et en médecine d'Hermosillo, au Mexique, ont participé directement à des activités de collecte de données dans des hôpitaux locaux, à l'appui du projet pilote de systèmes de surveillance syndromique de l'État de Sonora. Cette deuxième phase du projet offrira des possibilités similaires, et permettra de participer directement à l'analyse des données pertinentes sur la santé et l'environnement. Le cours en ligne offrira une occasion unique de sensibiliser les travailleurs du système de santé, dont les médecins résidents et les professionnels de la santé publique, à propos des risques pour la santé imputables à la chaleur, et de leur fournir des conseils techniques sur la façon de bien diagnostiquer, classer, traiter et prévenir ces problèmes de santé.

11. Énumérez les cas de participation significative d'autres paliers de gouvernement/d'administration, de groupes autochtones, de collectivités locales, de spécialistes, de membres de la société civile et d'autres intervenants, le cas échéant :

- *Michigan Department of Public Health* (ministère de la Santé publique du Michigan)
- Ministère de la Santé de l'État de Sonora
- Commission d'état de protection contre les risques pour la santé (Coesprison)
- Ministère de la Santé de l'État de Baja California
- Santé publique Ottawa
- KFL&A Public Health
- Santé publique Ontario
- Institut national de santé publique du Québec
- *Arizona Department of Health* (ministère de la Santé de l'Arizona)
- Council for State and Territorial Epidemiologists
- International Society for Disease surveillance

12. Désignez, dans chaque pays, les membres des comités pertinents et leur organisme fédéral qui s'engagent à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre s'il est approuvé :

Canada : Abderrahmane Yagouti, Santé Canada

Mexique : Matiana Ramírez and José Herrera, Cofepri — ministère de la Santé du Mexique)

États-Unis : Shubhayu Saha, US CDC

ÉBAUCHE